weekend
samedi 10 août 2019
www.lecho.be

L'Echo

Bruxelles veut supprimer 65.000 places de parking en voirie

L'exécutif veut adopter le plan Good Move qui prévoit la suppression d'une place sur quatre d'ici 2030.

PAULINE DEGLUME

Dans son accord de majorité, le gouvernement bruxellois fait part de sa volonté d'adopter définitivement le plan régional de mobilité soumis actuellement à l'enquête publique. Baptisé Good Move, ce plan comprend des objectifs chiffrés en ce qui concerne la politique de stationnement. À l'horizon 2030, l'ambition de la Région est de faire passer le nombre de places de stationnement en voirie en dessous de la barre des 200.000, contre 265.000 actuellement. En contrepartie, il est question d'augmenter l'accès au stationnement hors voirie de 20.000 places à destination des riverains. Le report du stationnement le long des trottoirs vers des parkings hors voirie est l'un des objectifs du gouvernement bruxellois qui indique, dans sa déclaration de politique générale, que la Région doit se fixer pour objectif de réduire l'emprise du stationnement sur l'espace public et prendre toute initiative visant à soutenir le stationnement hors voirie.

Le stationnement le long des trottoirs deviendra plus onéreux que le stationnement dans les parkings hors voirie.

Comme prévu dans le plan Good Move, c'est notamment la politique tarifaire qui jouera un rôle clé pour rendre le stationnement hors voirie plus attractif. En clair, le stationnement le long des trottoirs doit devenir plus onéreux que le stationnement dans les parkings, ce qui n'est pas le cas actuellement. Dans son mémorandum aux négociateurs, l'agence régionale de stationnement indique que la tarification en voirie (cartes riverains, horodateurs…) est aujourd'hui bien trop favorable.

Outre le fait d'utiliser le stationnement comme levier contre la congestion automobile, l'enjeu consiste également à valoriser l'espace public. Le stationnement en voirie consomme environ 2,65 km² de terrain en Région bruxelloise, soit le double de la superficie du bois de la Cambre.

LIRE EN PAGE 3

gopress
Innovating Digital Content

L'Echo 10/08/2019, bladzijde 1
All rights reserved. Gebruik and reproductie enkel mits toelating van de uitgever
via L'Echo

Bruxelles compte réduire le stationnement en voirie

Dans son accord de majorité, le gouvernement s'engage à prendre toute initiative favorisant le report du stationnement hors voirie. © BELPRESS.COM

Pour faire reculer l'usage de la voiture en ville, le gouvernement bruxellois s'attaquera au stationnement le long des trottoirs. Une nouvelle politique tarifaire doit encourager le report vers les parkings hors voirie.

PAULINE DEGLUME

La certitude de pouvoir disposer d'une place de parking à destination représente un facteur déterminant dans l'usage de la voiture. Ce qui fait du stationnement un levier majeur pour modifier les comportements en matière de mobilité. Pourtant désireux de faire reculer la voiture en ville, les pouvoirs publics se sont montrés jusqu'ici assez prudents lorsqu'il s'agissait d'évoquer une diminution globale du nombre de places de parking. La question du stationnement reste très sensible, surtout dans les quartiers soumis à une forte pression. Dans ce contexte, la déclaration de politique générale (DPG) du nouveau gouvernement bruxellois constitue une sorte de rupture. Dans le chapitre consacré à la gestion dynamique du stationnement, on peut notamment lire que la Région bruxelloise doit se fixer pour objectif de réduire l'emprise du stationnement sur l'espace public et prendre toute initiative visant à favoriser le report vers le stationnement hors voirie qui doit devenir l'option privilégiée.

«À l'époque d'Iris 2, il était déjà question de réduire la disponibilité du stationnement de destination. Au travers du Cobrace (Code Bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie, NDLR)*, la Région a commencé à limiter le nombre de places de parking disponibles dans les immeubles de bureaux. En revanche, il n'était pas question de toucher aux emplacements pour les riverains»*, rappelle Xavier Tackoen. Selon l'administrateur délégué du bureau d'études indépendant Espaces-Mobilités, une nouvelle génération de politiques semble désormais prête à s'attaquer au stationnement dans les quartiers. *«C'est un changement de paradigme fondamental. Pour faire rouler ses véhicules en site propre, la Stib a été la première à réclamer de l'espace, et puis il y a eu les cyclistes. L'occupation accrue de l'espace public par les voitures est remise en cause par la partie croissante de la population qui est démotorisée. La balance a changé mais cela reste très délicat de s'attaquer au stationnement. Il faut énormément de courage politique.»*

265

L'offre globale de stationnement en voirie s'élève à 265.000 places.

5

On dénombre un emplacement en voirie pour cinq habitants en Région bruxelloise.

2,65 km²

Le stationnement en voirie consomme environ 2,65 km² de terrain en Région bruxelloise.

65.000 places en moins

Selon parking.brussels, l'offre globale de stationnement en voirie s'élève depuis quelques années à environ 265.000 places (contre 293.000 en 2005), ce qui équivaut en moyenne à un emplacement pour cinq habitants en Région bruxelloise, avec d'importantes disparités entre les communes de la première et de la deuxième couronne. L'agence régionale de stationnement évalue à 500.000 le nombre de places hors voirie. À l'horizon 2030, la Région ambitionne de faire passer le nombre de places de stationnement en voirie en dessous de la barre des 200.000, soit une réduction de 65.000 places. À l'inverse, l'objectif affiché dans le plan régional de développement durable (PRDD) est d'augmenter l'accès au stationnement hors voirie de 20.000 places à destination des riverains.

Les tarifs joueront un rôle clé dans le captage des véhicules vers un stationnement hors voirie. Dans son mémorandum aux négociateurs, l'agence régionale du stationnement avait indiqué que la tarification en voirie est aujourd'hui bien trop favorable. Les cartes de riverains et les tarifs des horodateurs sont, en effet, plus avantageux que les prix pratiqués dans les parkings privés et publics, expliquant en partie leur sous-utilisation. Comme prévu dans le plan régional de mobilité Good Move actuellement à l'enquête publique, la politique tarifaire devra donc être revue pour rendre le stationnement hors voirie plus attractif. En clair, le stationnement le long des trottoirs doit devenir plus onéreux que le stationnement dans les parkings. Dans sa DPG, le nouvel exécutif s'engage à définir un nouveau plan régional de stationnement en concertation avec les communes afin de réglementer davantage les places en voirie, de favoriser l'uniformisation des tarifs et des cartes de dérogation. Un maximum de deux cartes de riverains par ménage sera autorisé.

Booster la mutualisation

Pour encourager le report du stationnement vers le hors voirie, le gouvernement régional entend également développer une nouvelle approche partenariale avec les acteurs publics et privés afin de mutualiser le stationnement de bureaux, de surfaces commerciales, de logements et d'établissements scolaires au bénéfice des riverains. Mais il n'est pas question pour autant d'encourager la multiplication à tous crins des places hors voirie. L'exécutif veut poursuivre la réduction du nombre d'emplacements pour les immeubles de bureaux afin de limiter l'usage de la voiture pour les trajets domicile-travail. Ainsi, il est annoncé dans la DPG que la charge environnementale perçue pour les emplacements excédentaires non supprimés, transformés ou mutualisés sera revue à la hausse. Et la mesure sera étendue aux emplacements loués par les entreprises dans les parkings publics. Côté logements, la norme de parkings privés individuels imposée par le règlement régional d'urbanisme (RRU) sera revue afin d'instaurer un seuil maximum au lieu d'un seuil minimum. Enfin, le gouvernement bruxellois prévoit de réévaluer les règles de compensation du stationnement en voirie. Pour l'heure, le législateur impose de compenser *«significativement»* les pertes, laissant une grande marge d'interprétation. *«La compensation de chaque place n'est pas tenable pour la Région. C'est un budget colossal même avec des parkings hors sol comme celui du Ceria où le coût par place est compris entre 10.000 et 15.000 euros. Et dans les quartiers, il faudrait du souterrain qui coûte bien plus cher»*, analyse l'administrateur délégué d'Espaces-Mobilités.

«La voiture est le seul bien personnel autorisé à rester sur la voirie. Le stationnement ne doit plus être perçu comme un droit.»

XAVIER TACKOEN
BUREAU D'ÉTUDES ESPACES-MOBILITÉS

Récupération d'espace public

Outre la volonté de réduire la congestion, l'autre enjeu de la politique de stationnement concerne la mise en valeur de l'espace public. Il ressort de plusieurs études qu'une voiture reste garée en moyenne 95% du temps. Or, le stationnement mobilise une part importante de l'espace public. Selon les chiffres fournis dans Good Move, le stationnement en voirie consomme environ 2,65km² de terrain en Région bruxelloise, soit le double du Bois de la Cambre. *«La voiture est le seul bien possédé par des individus autorisé à rester sur la voirie. Même pour les vélos, c'est interdit. Le stationnement ne doit plus être perçu comme un droit. Il faut défendre la notion de service pour que les citoyens soient prêts à payer. L'espace récupéré par la suppression de places de parking servira aux transports publics et aux vélos mais devrait aussi servir aux acteurs de la micromobilité à qui l'on reproche l'occupation des trottoirs»*, estime Xavier Tackoen.

gopress
Innovating Digital Content

L'Echo 10/08/2019, bladzijden 2 & 3
All rights reserved. Gebruik and reproductie enkel mits toelating van de uitgever via L'Echo